



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2020
PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

Séance à huis clos, dans le contexte du cadre particulier applicable aux municipalités découlant de l'état d'urgence sanitaire (COVID-19)

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

ABSENCES

Aucune

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 11 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

No : 111 – 2020

Suivant la proposition de: Pierre Desrochers

Dûment appuyée par: Réal Payette

Il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Réparation du tracteur New Holland – Décision

No : 112 – 2020

CONSIDÉRANT QUE le tracteur New Holland doit faire l'objet d'une réparation au niveau de la transmission;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Raymond Lasalle inc. a indiqué que la réparation est estimée à environ 8 000 \$ plus taxes et qu'il pourrait y avoir des imprévus lors de la réparation;



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2020
PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

D'AUTORISER la réparation du tracteur New Holland par l'entreprise Raymond Lasalle inc. au montant de 10 000 \$ plus taxes;

D'AUTORISER la location d'un tracteur équivalent auprès de l'entreprise Raymond Lasalle inc. au coût de 30 \$ /heure utilisé plus taxes, et ce pendant la période de réparation;

D'APPLIQUER ces dépenses au GL 02-320-00-525-00 (Entretien et réparation véhicules) et de financer cette dépense avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions

Aucun citoyen présent, étant donné que la séance a lieu exceptionnellement à huis clos, dans le contexte du cadre particulier applicable aux municipalités découlant de l'état d'urgence sanitaire (COVID-19).

5. Levée de l'assemblée

No : 113 – 2020

**Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 11 h 40.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et
secrétaire-trésorière